

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2025-0062 Séance du Conseil : 07 AVRIL 2025
APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 avril à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 01 avril 2025 à la Salle Albères – Siège Communautaire 3 Impasse de Charlemagne à Argelès-sur-Mer (66700), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine CASANOVAS, Isabelle MORESCHI, Philippe RIUS, Lydie FOURC, Jacques VILANOVE, Guy ESCLOPE, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Maria CABRERA donne procuration à Georges GUARDIA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY.

Étaient absents/excusés :

Julie SANZ, Marie-Clémentine HERRE, Fabrice WATTIER, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN.

Nombre de membres en exercice : 45

Nombre de membres présents : 36

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 3

Secrétaire de Séance :

Jacques VILANOVE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250407-DL2025-0062-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

Réuni sous la présidence de M. Raymond PLA, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif 2024 – budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérès - dressé par M. Antoine PARRA, Président,

Etant précisé que, conformément à la loi, M. Antoine PARRA, Président de l'EPCI, s'est préalablement retiré de la séance au moment du vote.

Après s'être fait présenter les documents budgétaires, dont le résumé est détaillé ci-dessous :

Le compte administratif 2024 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF soumis à approbation fait apparaître un résultat définitif cumulé de 1 078 489.30-€, après prise en compte des restes à réaliser. Il s'établit comme suit :

- résultat de la section de fonctionnement, y compris résultats antérieurs : 1 339 189.92-€
- résultat de la section d'investissement, y compris résultats antérieurs : -260 700.62-€

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constate la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF de la Communauté de communes Albères Côte-Vermeille Illibérès pour l'année 2024,

Approuve le compte administratif 2024 du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF lequel peut se résumer ainsi :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF						
LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		1 270 283,20 €		1 199 919,50 €		2 470 202,70 €
					0,00 €	
Opérations de l'exercice	8 846 409,80 €	8 915 316,52 €	5 186 286,44 €	4 673 595,20 €	14 032 696,24 €	13 588 911,72 €
TOTAUX	8 846 409,80 €	10 185 599,72 €	5 186 286,44 €	5 873 514,70 €	14 032 696,24 €	16 059 114,42 €
Résultats de clôture		1 339 189,92 €		687 228,26 €		2 026 418,18 €
Restes à réaliser			2 004 987,52 €	1 057 058,64 €	2 004 987,52 €	1 057 058,64 €
TOTAUX CUMULES		1 339 189,92 €	7 191 273,96 €	6 930 573,34 €	16 037 683,76 €	17 116 173,06 €
RESULTATS DEFINITIFS		1 339 189,92 €	260 700,62 €			1 078 489,30 €

Résultat du vote :

Pour : 39

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 09/04/2025

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture**

Le 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes

Raymond PLA

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Raymond PLA', written over a red circular official stamp. The stamp contains the text 'Communauté de Communes' around the top and 'ACVI' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a mountain.

La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.